

Questions orales

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre en est peut-être convaincu, mais pas le vérificateur général.

Selon ce dernier, rien ne montre que les services des douanes prennent des mesures pour appliquer la Loi sur les produits dangereux. Il ajoute qu'une note a même été envoyée aux inspecteurs des douanes leur donnant instruction de laisser passer des livraisons contenant des produits interdits ou d'utilisation restreinte, quitte à aviser le ministère des Consommateurs et des Sociétés, tout cela en dépit du fait que ces produits sont clairement interdits.

Je demanderais au ministre de s'occuper de ce problème, car il est évident que le vérificateur général n'est pas d'accord pour dire que rien ne prouve que des produits dangereux sont importés chez nous. Il est même convaincu du contraire.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je puis le confirmer encore à la Chambre et aux Canadiens: nous avons prélevé des échantillons au hasard, fait des campagnes de contrôle et procédé à quelque 1 400 vérifications aux frontières. Or, il n'y a absolument aucune preuve que des produits illégaux, toxiques ou dangereux sont entrés au Canada.

M. Fulton: Pas étonnant que nous n'en trouviez pas, Otto, vous n'en cherchez pas.

M. Jelinek: Le député dit que nous ne cherchons pas à dépister ces produits. J'ai signalé un seul élément, les carburants toxiques et les déchets toxiques. Dans ce cas, il y a eu 1 400 vérifications. Quelles autres mesures le Nouveau Parti démocratique voudrait-il que nous prenions? Nous avons regarni les effectifs à la frontière. Nous avons mis en place de nouveaux systèmes et adopté de nouvelles techniques.

M. Fulton: Il dit que vous enfreignez la loi.

M. Jelinek: Nous avons signé un protocole d'entente qui nous donne de plus nombreuses possibilités pour protéger les Canadiens contre l'importation de déchets dangereux au Canada. Dans l'immédiat, nous poursuivons nos efforts pour apporter toutes les améliorations possibles.

* * *

L'APECA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé de l'APECA. À propos des rapports du

vérificateur général, le ministre réclame des détails concrets. Je vais lui en donner un. Il s'agit d'un problème que le vérificateur général a relevé dans la propre circonscription du ministre.

Le vérificateur général signale aujourd'hui que, juste avant les dernières élections, un fabricant de portes et de fenêtres de St. John's a touché une subvention non remboursable de 5,2 millions de dollars de l'APECA seulement 30 jours après avoir présenté sa demande à l'organisme. La subvention en question a été accordée en moins de 30 jours même si le ministère avait soulevé de graves questions au sujet des activités de l'entreprise et des effets qu'elle aurait sur les fabricants déjà en place à St. John's.

Voici ma question. Pourquoi les règles normales ont-elles été contournées pendant la période pré-électorale, dans la circonscription du ministre lui-même?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, pendant qu'un député laisse entendre que l'APECA est peu efficace, un autre dit que l'organisme peut être d'une efficacité redoutable. Que faut-il croire, monsieur le Président?

En fait, je n'étais pas chargé de l'APECA lors des dernières élections.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Apparemment, il a fallu à l'APECA 210 jours pour étudier et approuver la demande en question. Si j'avais été au courant, les choses se seraient faites bien plus rondement, à supposer que les critères aient été respectés.

De plus, le comité d'examen des projets a fait une recommandation favorable. Cette entreprise est florissante et compte 50 employés à temps plein. Le député devrait féliciter l'APECA d'avoir soutenu ce projet.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, en tentant de faire de l'humour, le ministre n'avoue pas que, durant une campagne électorale, une subvention-cadeau non remboursable de 5,2 millions de dollars a été accordée à une entreprise de sa circonscription, au bout de 30 jours seulement et à un moment où les règles permettaient l'octroi d'une subvention pouvant atteindre 20 millions de dollars en vertu du programme dit accéléré, alors qu'aujourd'hui, ces règles ne permettent que l'octroi d'un prêt jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Pourquoi offrir des cadeaux durant une campagne électorale et uniquement des prêts aujourd'hui?